



## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1817 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE SECTEUR GENTILLY

Aux personnes intéressées par un projet de règlement  
modifiant le règlement de zonage numéro 1787

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance du 7 juillet 2025, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 1817 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin de retirer l'usage « Habitation multifamiliale (H-4) » dans la zone H01-138 (Secteur Gentilly) »** ».

Ce premier projet de règlement a pour objet de retirer, de la zone H01-138, l'usage « Habitation multifamiliale (H-4) », à structure jumelée.

### Description approximative de la zone H01-138

La zone H01-138 est située de part et d'autre de l'avenue de la Croix-du-Sud et comprend les immeubles portant les numéros 1650 à 1940 (côté pair) et 1655 à 1939 (côté impair) de l'avenue de la Croix-du-Sud, ceux portant les numéros 1170 à 1196 (côté pair) de l'avenue des Constellations ainsi que les lots 3 672 096 et 3 539 122 du cadastre du Québec, situés à l'arrière des immeubles portant les numéros 1905 à 1939 de l'avenue de la Croix-du-Sud vers le nord-ouest.

Une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement aura lieu le **lundi 18 août 2025 à 18 h**, à la salle du Conseil, située à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot à Bécancour. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par la mairesse expliquera le premier projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

Ce premier projet de règlement et l'illustration de la zone H01-138 peuvent être consultés à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ville de Bécancour, le 30 juillet 2025.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville